

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au Centre Municipal de Rencontres, afin de respecter les gestes barrières et la distanciation physique, sans public, sous la Présidence de Monsieur LARELLE Didier, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal: 26 mai 2021

Nom Prénom	Présents (19)	Absent (o)	Excusées
LARELLE Didier	X		
KROMWEL Pierrick	X		
BOURGENOT Claire	X		
BOURSIER Yves			X a donné pouvoir à M. Maurice GARDIEN
TRAPIED Michel	X		
DAVID Patricia	X		
LANGLOIS Alexandra	X		
CLOUET Michel	X		
JAULIN Aurélie	X		
BREMAUD Patrice	X		
CAUSSEQUE	X		
Stéphanie			
MERCERON Pascal	X		
BATARD Emmanuel	X		
MARTIN Sylvie	X	X	
BRISSON Fabrice	X		
DAUPLET Martine	X		
GEORGES Sandrine	X		
GARDIEN Maurice	X		
GROUSSARD	X		
Françoise			

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance : Mme Martine DAUPLET

Approbation du compte-rendu du Conseil du 3 mai 2021

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-50- Changement du nombre d'heures de 3 postes en résultante à la journée complète du mercredi

Compte tenu de la mise en place de la journée complète du mercredi et après une expérimentation depuis septembre 2020 en heures complémentaires, Monsieur l'adjoint au maire chargé de l'éducation et de la jeunesse, propose de modifier le temps de travail de trois agents tel que ci-dessous :

- a) Théo MILOUD = de 29/35e à 32,23/35e soit 3,23 h en plus
- b) Ingrid LECORDIER = de 29,80/35e à 34,04/35e soit 4.24 h en plus
- c) Sarah TARET = $\frac{de}{30/35^e}$ à 31,88/35^e soit 1.88 h en plus.

Les agents ont donné leur accord sur l'augmentation de leur nombre d'heures.

Suite à la demande de l'opposition, des informations sont données sur le nombre d'heures complémentaires faites par ces agents entre septembre 2020 et mai 2021 mais aussi des explications sur les centièmes d'heures et sur le fait que des temps complets ne soient pas possibles.

Les dossiers pour les postes à 32.23/35^e et 34.04/35^e seront envoyés au Centre de Gestion pour un avis du Comité Technique, le changement étant supérieur à 10 %.

Il est proposé au Conseil municipal, à compter du 1er septembre 2021,

- De supprimer les postes d'adjoint d'animation à 29/35e, 29,80/35e et 30/35e
- De créer les postes d'adjoint d'animation à 32,23/35e, 34,04/35e et 31,88/35e.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à compter du 1 $^{\rm er}$ septembre 2021,

- De supprimer les postes d'adjoint d'animation à 29/35e, 29,80/35e et 30/35e
- De créer les postes d'adjoint d'animation à 32,23/35e, 34,04/35e et 31,88/35e.

2021-51- Modification du tableau des effectifs

Compte tenu des suppressions et créations de postes faisant l'objet de la délibération 2021-50, le tableau des effectifs est modifié. Les postes créés et vacants sont en caractères gras. Ils deviendront pourvus au 1^{er} septembre lors d'une nouvelle délibération :

Grades ou emplois	Cat	Effectif	Pourvu	Non	Temps non
		budgétaire		pourvu	complet
		ADMIN	ISTRATIVE		
Adjoint Adm Ppal 2e cl	С	2	2		1 à 17.5 h
Adjoint Adm Ppal 1ère cl	С	1	1		
Attaché ppal	Α	1	1		
		TECH	INIQUE		
Adjoint technique	С	3	2	1 vacant	1 à 22.61 h
Adjoint T ppal de 1ère cl	С	1	1		
Adjoint T ppal de 2e cl	С	4	4		1 à 32.70 h
					1 à 32.80 h
					1 à 17.5 h
Agent de maitrise ppal	С	1	1		1 à 32.80 h
		SO	CIAL		
ATSEM ppal 1ère cl	С	2	2		1 à 30.85 h
					1 à 30.65 h
ATSEM ppal 2 ^{ème} cl	С	1	0	1 vacant	1 à 33.65 h
		ANIN	IATION		
Adjoint d'animation	С	8	4		2 à 30 h
					1 à 29 h
					1 à 29.80 h
				4 vacants	1 à 33.65 h
					1 à 32.23 h
	,				1 à 34.04 h
					1 à 31.88 h
Animateur ppal 1ère cl	В	1	1		
		POLICE M	UNICIPALE		
Brigadier chef ppal	С	1	1		
TOTAL		27	20	7	
			Mais 19		
			personnes car 1		
			agent sur 2		
			grades		
		EMPLOIS CO	NTRACTUELS		
Adjoint technique		1	1		
Agent polyvalent		1	1		1 à 32.47 h
d'animation					
TOTAL		2	2		
Le Conseil Munici	nol aprò	c on ovoir dálil	páná dásida à 12-		J 1:C 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs tel que ci-dessus.

2021-52- Modification des statuts du Syndicat de la Voirie

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

- 1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :

 - La Communauté d'Agglomération de Saintes,
 - La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
 - La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
 - La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,

 - ↓ Le SIVU Brizambourg Bercloux Ecoyeux,
 - ≠ Le SIVOM Barzan Chenac Saint Seurin d'Uzet,
 - ↓ Le SIVOM Migron Le Seure Villars les Bois,
 - Le SIVOM Saint Césaire Saint Bris des Bois,
- 2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.
- 3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :

 - → Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.
- 4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :
 - Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
 - O Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
 - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale: 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.

- ♣ Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :
 - Désignation de deux délégués titulaires
 - → Pour le Conseil départemental :
 - Désignation d'un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

 ${f Vu}$, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L.5721-1 et suivants,

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la Collectivité de Saint-Rogatien est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de Saint-Rogatien n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

Il est proposé au Conseil municipal:

- ✓ D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 4 abstentions, o contre et 15 pour :

- ✓ D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint.

2021-53- Choix du boulanger

La commission « commerce/boulangerie » s'est réunie le 11 mai. Six candidats ont retirés un dossier mais trois candidats ont présentés une offre. Il s'agit de : EURL REFFIN, M. DA SILVA et M.BRION.

Après étude de chaque dossier de candidature, les notes suivantes ont été obtenues :

- EURL REFFIN

= 97 points/100

- M. DA SILVA

= 71 points/100

- M. BRION

= 53 points/100

L'EURL REFFIN est retenue avec 97 points/100

Cette société est accompagnée par les bureaux d'étude et agenceur DARIET & COULON ainsi que par plusieurs minotiers : Girardeau, Soufflet, Planchot et les Grands moulins de Paris. Monsieur REFFIN est Compagnon du Devoir, a deux boulangeries et un banc sur le marché de La Rochelle.

M. REFFIN va envoyer à la Mairie une lettre valant engagement.

D'autre part, un bail définitif est en cours de rédaction auprès de Maître BRUNET, Notaire à La Rochelle et le permis modificatif est en préparation avec les services de la CdA et l'architecte. Les modifications portent sur une réduction de quelques mètres carrés de surface du bâtiment permettant le remplacement des toitures végétalisées — qui ne se voient pas et qui seraient à terme abimées par la chaleur du four - par des espaces de pleine terre et aussi par la suppression de plusieurs puits de lumière.

Une délibération précise sera proposée ultérieurement quant à la nature du bail, sa durée, le montant du loyer, les éventuelles conditions particulières.

Monsieur l'adjoint aux finances redonne le coût prévisionnel de l'opération de construction à savoir 386 283.40 € HT subventionnée par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 54 000 € et par l'Etat à hauteur de 98 518.20 €.

Monsieur l'adjoint à l'urbanisme présente l'agenda à venir au sujet de la boulangerie :

Dossier de consultation des entreprises : 8/06

Retour des offres des entreprises : 8/07 avant 12 h.

Commission MAPA pour l'ouverture des offres : 9/07 à 9 h

Du 9/07 au 15/07 l'architecte analysera les devis.

2ème commission MAPA: 16/07 à 9 h

Conseil municipal : 20/07 : délibération pour le choix des entreprises et le montant des lots

Notification par courrier aux entreprises.

Signature des marchés le 16/08.

Date de démarrage des travaux le 27/09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de retenir l'EURL REFFIN pour aménager et exploiter les locaux professionnels de la future boulangerie De donner pouvoir au maire pour la signature des documents y afférents.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin, le nombre d'assesseurs étant multiplié par deux, il manque à ce jour 7 personnes. Les élections se feront dans la salle associative (bureaux 1 et 2 « départementales et régionales ») et dans la salle de basket (bureau 3 « départementale et régionale »).

La Société FRANCELOT a signé le marché de gros-œuvre et sélectionné le maître d'œuvre pour la construction des 20 logements sociaux du lotissement des Oiseaux qui devrait démarrer sous peu. Dans l'attente, le désherbage du terrain sera effectué par la Société.

Les murs du bâtiment composant l'ancienne boulangerie « Chez la Mie » ainsi que le logement ont été vendus et ont fait l'objet d'un permis de construire pour trois logements qui vient d'être refusé par les Bâtiments de France par manque d'intégration avec l'environnement.

Les analyses de l'air ATMO seront communiquées aux maires le 2 juin matin, à la commission « environnement » le 8 juin puis lors d'une réunion publique le 14 juin.

Le Préfet, sollicité le 4/02, au sujet du lotissement « Tardet » a répondu le 14/05 que «le PLUi autorise le lotissement » qu'il «serait opportun de demander une analyse de Gaz de France au sujet de la proximité de la conduite de gaz longeant la RD 111 » et « vous pouvez Monsieur le Maire vous opposer à la construction de ce lotissement » mais le Préfet ne dit pas que, lui, il s'y oppose.

Le point est fait sur les subventions :

Opération	Département 17	Etat	CdA
Commerce/boulangerie	54 000 €	98 518.20 €	<u> </u>
Travaux scolaires	12 312 €	o clause de	_
		revoyure en septembre	
Radars mobiles	Réponse en juillet	-	
Agrès sportifs	3 567 €	-	Réponse en septembre

Les salles vont pouvoir rouvrir avec une jauge à $65\,\%$ et à partir du 9 juin le couvre-feu sera décalé à $23\,\mathrm{h}$.

La rétrocession des lotissements les Bourdines, les Peintres et les Oiseaux pourrait être effectué après l'avis du service des eaux pluviales et de l'eau potable de la CdA et après un passage caméra du réseau des Bourdines.

Un rendez-vous, à l'initiative de M. Jean-François FOUNTAINE, est programmé le 7 juin avec le Directeur de l'usine d'enrobés, les maires de Périgny, Dompierre sur Mer et Saint-Rogatien pour envisager un déménagement de l'usine.

Le 14 Juillet n'étant pas une commémoration mais une fête, il n'y aura pas de cérémonie de dépose de gerbe au Monument aux morts.

Le terrain de boules a été remis en service au City stade.

« RDV au jardin » se tiendra le week-end des 4, 5 et 6 juin :

- 4 après-midi des plantations à l'école maternelle accompagnées par un agent des espaces verts de la commune et plantations à l'EHPAD Villa Amélie entre une classe de l'école et les résidents pour créer du lien intergénérationnel
- 6 juin à 14 h 30 : l'association Tout Pour La Terre propose une déambulation dans la commune pour parler de la biodiversité.

La résiliation de Contact Everyone (solution cloud de diffusion multimédia) après 6 mois de négociation, est enfin acceptée.

La 5 G sera présentée à Mme l'adjointe à la communication.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 20 juillet à la mairie suite à la levée de l'état d'urgence sanitaire le 1er juin.

Séance levée à 21 h 35

Rappel des délibérations prises

2021-50- Changement du nombre d'heures de 3 postes en résultante à la journée complète du mercredi

2021-51- Modification du tableau des effectifs

2021-52- Modification des statuts du Syndicat de la Voirie

2021-53- Choix du boulanger

IRIE DE O	\	
LARELLE Dicks	KROMWEL Pierrick	BOURGENOT Claire
BOURSIER Yves ** Excusé. Pouvoir à GARDIEN Maurice	LANGLOIS Alexandra	CLOUET Michel
JAULIN Aurélie	BREMAUD Patrice	CAUSSEQUE Stéphanie
MERCERON Pascal	BATARD Emmanuel	MARTIN Sylvie
BRISSON Fabrice	DAUPLET Martine	GEORGES Sandrine
GARDIEN Maurice	GROUSSARD Françoise	TRAPIED Michel
DAVID Patricia		